

Nancy, le 16 mars 2022

Inspection de
l'Éducation Nationale

Madame Anne PADIÉR-SAVOUROUX
Inspectrice de l'Éducation Nationale

Dossier suivi par :

Anne PADIÉR-SAVOUROUX

Conseillère Technique académique
Adaptation scolaire et Scolarisation
des élèves Handicapés (CT ASH)

Conseillère Technique académique
Adaptation scolaire et Scolarisation
des élèves Handicapés (CT ASH)

à

Secrétariat :

03.83.86.27.28

Mél :

ce.ien2d@ac-nancy-metz.fr

Messieurs les directeurs académiques des
services de l'Éducation nationale

CO n° 30013

54035 NANCY Cedex

Objet : Recueil des candidatures pour la formation préparant au diplôme de directeur d'établissement d'enseignement adapté et spécialisé (DDEEAS), année scolaire 2022-2023.

Références : Arrêté du 19 février 1988 créant le DDEEAS et arrêté du 09 janvier 1995 relatif à la commission d'examen des candidatures au stage de formation.

Conformément aux arrêtés cités en référence, une formation préparant au diplôme de directeur d'établissement d'enseignement adapté et spécialisé (DDEEAS) sera assurée durant l'année scolaire 2022-2023. Elle se déroulera à l'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA), à Suresnes.

Modalités de candidature pour la formation :

L'article 2 de l'arrêté du 19 février 1988 précise que l'examen conduisant à la délivrance du diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée est ouvert aux personnels suivants :

1 – Les instituteurs, les professeurs des écoles ainsi que les enseignants des établissements d'enseignement privés du premier degré qui doivent :

a) Être titulaire de l'une des certifications suivantes :

- Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) ou l'un des certificats auxquels il se substitue ;
- Soit être nommés à titre définitif dans un emploi de psychologue de l'éducation nationale ;

b) Avoir exercé pendant 5 ans au moins au 1^{er} septembre de l'année de l'examen des fonctions dans un emploi relevant du domaine de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap, dont 3 ans après l'obtention de l'un des diplômes précités ou après la nomination à titre définitif dans un emploi de psychologue de l'éducation nationale.

2 – Les personnels d'enseignement général, technique et professionnel de second degré titulaires, les personnels d'orientation et les personnels d'éducation titulaires, les maîtres contractuels ou agréés exerçant leurs fonctions dans les établissements privés du second degré sous contrat qui doivent avoir exercé pendant 5 ans au moins au 1^{er} septembre de l'année de l'examen des fonctions dans un emploi

relevant du domaine de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

3 – Les personnels de direction relevant du décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001 modifié, portant statut particulier du corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale.

Pour être admis à suivre la formation, les candidats doivent remplir les conditions énumérées ci-dessus. Vous veillerez donc au strict respect de ces dispositions réglementaires, avant tout envoi de candidature.

Transmission des candidatures :

Les enseignants intéressés doivent compléter le dossier de candidature joint qui comporte outre la fiche de renseignements et une lettre de motivation, un avis des corps d'inspection sur les motivations du candidat, son aptitude à s'adapter aux fonctions sollicitées, sa capacité à suivre la formation dans les conditions décrites.

Le dossier de candidature, revêtu de l'avis des corps d'inspection, est à retourner par le chef d'établissement à la DSDEN (Pôle ASH) pour le 30 mars, délai de rigueur. Tout dossier incomplet sera rejeté.



Anne PADIER-SAVOUROUX

**DOSSIER DE CANDIDATURE
FORMATION DE PRÉPARATION AU DDEEAS
2022-2023**

Pièces jointes :

- Fiche individuelle du candidat
- Partie réservée à l'administration
- Lettre de motivation

Date – Tampon et signature de l' IEN ou du chef d'établissement :

FICHE INDIVIDUELLE DU CANDIDAT

Nom – Prénom :

Nom de naissance :

Date de naissance :

Lieu :

Département :

Adresse personnelle :

Téléphone :

Adresse électronique professionnelle:

GRADE :

POSTE ACTUEL :

Etablissement, adresse :

Circonscription (si 1^{er} degré) :

ANCIENNETE GENERALE DES SERVICES au 1^{er} septembre 2021 :

Nombre d'années d'enseignement en ASH au 1^{er} septembre 2021 :

